PROCÈS VERBAL de la
SEANCE du 22 octobre septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 16 octobre 2026

- Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : M. Fabrice BERTHONNEAU, M. COUTON Thierry, M. CLERCY Arnaud, M. BLUSSEAU Denis, Mme CREMADES Laurence, Mme Renée FOURNIER, M. TROUVAT Jacques, Mme Christelle VERGER.

EXCUSÉS: M. Mathieu BLAY (*donne pouvoir à Thierry COUTON*), Mme PICQUET Nadine (*donne pouvoir à Jacques TROUVAT*),

ABSENTS: Mme Julie MARQUES,

Mme Renée FOURNIER été élue secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 29 septembre 2026, le conseil municipal valide et approuve le compte rendu à l'unanimité.

1 – DÉLIBÉRATION AUDIT ACOUSTIQUE – CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la salle des fêtes présente des problèmes acoustiques. Trois devis de bureau d'étude pour réaliser un audit ont été demandés :

- ACOUSTEX : devis N° 226/396-V2 pour un montant total de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC ;
- Société Quiétude : devis N° PR2609-0477 pour un montant total de 1 600 € HT, soit 1 920 € TTC ;
- EURL Résonnance : devis N°RADEV2026225 pour un montant total de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC.

Après présentation des différentes propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir le devis n° 226/396-V2 de la société ACOUSTEX, pour un montant de 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- De prévoir le règlement de cette prestation sur les crédits inscrits au budget communal à l'opération N° 158 « rénovation de la salle des fêtes », selon l'imputation comptable appropriée.

2 – AQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE POUR LA SALLE DES FÊTES :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis relatif à l'acquisition d'une autolaveuse destinée à l'entretien des locaux de la salle des fêtes. Il rappelle que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget communal 2026, à l'opération n° 153 « Achat de matériel communal ».

Afin de répondre aux besoins de la commune en matière d'équipement pour l'entretien des locaux de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le devis suivant :

- **Société DIFFUSION DIRECTE** – devis n° DE001169, pour l'acquisition d'une autolaveuse KÄRCHER, pour un montant de 800,00 € HT, soit 960,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De retenir le devis n° DE001169 de la société DIFFUSION DIRECTE, pour un montant de 800,00 € HT, soit 960,00 € TTC ;

- De financer cette acquisition sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget communal 2026, à l'opération n° 153 « Achat de matériel communal » ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- De procéder à l'inscription de ce bien à l'inventaire communal.

3 – ÉVOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire fait part des échanges qu'il a eus avec Madame Julie MARQUES à la suite de ses absences aux séances du conseil municipal. Cette dernière a fait part de son souhait de démissionner pour des raisons personnelles.

Monsieur le Maire a sollicité les services de la préfecture afin de connaître la procédure à suivre dans cette situation, compte tenu du nouveau mode de scrutin. À ce jour, aucune réponse des services préfectoraux n'a été reçue.

3 – PRÉSENTATION DES RQPS :

Le Maire reporte la présentation au prochain conseil par manque d'élément sur le dossier.

4 – QUESTIONS DIVERSES :

- « En vadrouille avec Milla » : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif « En vadrouille avec Milla », qui propose des balades ludiques permettant de découvrir le patrimoine et les particularités des communes participantes. Ce dispositif est actuellement expérimenté dans quatre communes : Aulnay, Neuvicq-le-Château, Saint-Mandé-sur-Brédoire et Taillebourg. À l'issue des échanges, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour étudier la possibilité de mettre en œuvre ce dispositif sur la commune.

- Courrier d'administrés : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de deux administrés sollicitant l'enlèvement de poteaux téléphoniques qui ne sont plus utilisés ainsi que le déplacement de conteneurs à déchets. À la suite des échanges, le conseil municipal décide de donner suite à la demande concernant les poteaux téléphoniques. Concernant le déplacement des conteneurs, il est convenu de prendre contact avec Cyclad afin d'étudier les possibilités d'intervention.

La séance est levée à 22h00.